



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	29

PRESENTS 26
POUVOIRS 3
ABSENTS 8

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOURoux-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Michel BONNET, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Pascale PUIBASSET, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°08_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 04- Mise à jour du plan prévisionnel de financement pour le projet de la rénovation énergétique du restaurant scolaire et de l'ALAE à Lisle sur Tarn

Exposé des motifs

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Communauté d'agglomération a pour projet d'engager des travaux de rénovation et de réaménagement des bâtiments dédiés au restaurant scolaire et à l'ALAE sur la commune de Lisle sur Tarn dont l'Avant-Projet Définitif a été validé en décision du Bureau du 24 novembre 2024 pour un montant de travaux s'élevant à 1 048 926 € HT, soit 1 258 711 € TTC.

Le projet consiste à :

- Sur la restauration scolaire : réaménager et agrandir l'office de remise en température ainsi que l'espace réfectoire afin de pouvoir accueillir 420 repas journalier sur deux services.
- Sur l'ALAE : le réaménagement complet des espaces, la réalisation des travaux de rénovation énergétique en intégrant le R+1 ainsi que la rénovation de la toiture pour un surface totale de 546 m².

Après concertation avec la Préfecture du Tarn le 04 février 2025, la mise à jour du plan de financement est proposée comme suit.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Coût € H.T.	Financeurs	Etat de la demande Sollicitée A Solliciter Acquise	Assiette éligible	Taux	Recettes: Subvention Sollicitée	Taux sur coût total
TRAVAUX-phase APD avec vrd	1 048 926.10 €	Etat-DETR tranche1	Aquise	295 982.00 €	35%	103 593.70 €	9.0%
Mission MOE (7,75%)	94 122.79 €	Etat-DETR tranche 2	Sollicitée	671 912.06 €	35%	235 169.22 €	20.3%
Contrôle technique	7 900.00 €	Etat-Fonds vert	Sollicitée	160 882.83 €	27%	43 438.36 €	4%
Mission SPS	4 888.00 €	CAF	Sollicitée	672 609.53 €	40.0%	269 043.81 €	23%
		Région	A solliciter	146 986.52 €	25%	36 746.63 €	3%
		Département (uniquement sur bâtiment Restauration, 40,4% tot Travaux)	A solliciter	456 167.36 €	30%	136 850.21 €	12%
		sous-total subventions				824 841.93 €	71.4%
		Autofinancement				330 994.96 €	28.6%
TOTAL	1 155 836.89 €	TOTAL				1 155 836.89 €	

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, et notamment leur article 6.3.4 Ecoles et services périscolaires : gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et pré-élémentaires du territoire et de service aux écoles,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département, et tout autre cofinanceur, Considérant le Schéma Territorial Education Famille 2023-2027 et le Projet Educatif Communautaire 2023-2026 de la Communauté d'agglomération,

Considérant l'importance et la nécessité de ces travaux pour permettre un accueil de qualité pour les enfants et les professionnels y travaillant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre du dispositif Fonds vert, de la CAF, de la Région au titre du dispositif sur la rénovation énergétique des bâtiments recevant du public (ERP) et du Département au titre du FDT, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **approuve** le plan de financement pour le projet d'aménagement et de rénovation énergétique du restaurant scolaire et de l'ALAE à Lisle sur Tarn tel que présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

04 MARS 2025

- publication - mise en ligne
Le

04 MARS 2025

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Paul Boulvrais
Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Paul Salvador
Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>